

quant au contenu de ces émissions sont aussi réglées expressément: «La SSR porte la responsabilité rédactionnelle des émissions publicitaires diffusées; elle est tenue de veiller à leur recevabilité.»

Malgré ces dispositions on ne peut plus claires, la SSR a diffusé ces dernières semaines des spots publicitaires émanant de banques qui visaient de toute évidence à créer un climat politique plus favorable à ce secteur économique. On comprend fort bien que les banques lancent une campagne de toute urgence après la razzia à laquelle elles se sont livrées sur le porte-monnaie des locataires et de propriétaires de villas, alors que leurs bénéfices atteignent des sommets sans précédent!

Le Conseil fédéral est donc appelé à répondre aux questions suivantes:

1. Est-il disposé à considérer aussi comme de la propagande politique les spots publicitaires diffusés par les banques ces dernières semaines?
2. Est-il prêt à assumer la fonction de surveillance qui est la sienne de par la loi, afin d'assurer le respect de la concession et des instructions qui en découlent? Compte-t-il intervenir contre la décision de la SSR de diffuser ce type d'émission qui est de toute évidence contraire aux instructions?
3. Au vu des difficultés financières de la SSR, faut-il s'attendre à ce que les groupes économiques les plus puissants utilisent davantage encore les émissions publicitaires à des fins politiques?

Cosignataires: Aguet, Ammann, Bäumlin Ursula, Béguelin, Bircher Silvio, Bodenmann, Borel, Brügger, Bundi, Danuser, Fankhauser, Haering Binder, Hafner Ursula, Hubacher, Jeanprêtre, Lanz, Ledergerber, Leuenberger Moritz, Longet, Matthey, Mauch Ursula, Reimann Fritz, Stappung, Uchtenhagen, Ulrich, Zbinden Hans, Züger (27)

762/90.804 P Vollmer – Circulation routière. Relèvement des amendes d'ordre (3 octobre 1990)

Les amendes d'ordre, qui n'ont jamais été réadaptées depuis le 1^{er} janvier 1973, date de leur introduction, sont de moins en moins efficaces dans la pratique.

Face aux dépassements de vitesse effrayants et à l'indiscipline croissante dont font preuve les conducteurs dans les agglomérations (non-respect des feux rouges ainsi que les interdictions de circuler, de s'arrêter ou de stationner, etc.), il faudrait sans aucun doute, hormis d'autres mesures, augmenter massivement les amendes d'ordre.

Le Conseil fédéral est invité à modifier l'ordonnance sur les amendes d'ordre infligées aux usagers de la route de manière à ce que ces dernières augmentent massivement et qu'elles aient ainsi de nouveau un effet dissuasif.

Cosignataires: Bäumlin Ursula, Béguelin, Bodenmann, Braunschweig, Bundi, Danuser, Fankhauser, Hafner Ursula, Hubacher, Jeanprêtre, Ledergerber, Leuenberger Moritz, Mauch Ursula, Meizoz, Neukomm, Ott, Reimann Fritz, Stappung, Uchtenhagen, Ulrich, Züger (21)

763/90.727 I Wanner – Nouvelle politique énergétique (25 septembre 1990)

Vu l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative pour un moratoire nucléaire, la politique énergétique de la Suisse doit prendre une nouvelle orientation.

D'où mes questions au Conseil fédéral:

1. Quelle orientation le Conseil fédéral donnera-t-il en priorité à sa politique énergétique?
2. Quelle importance ont aux yeux du Conseil fédéral les énergies de substitution?
3. Le Conseil fédéral compte-t-il proposer au Parlement de strictes mesures d'économie d'énergie, en se fondant sur l'article constitutionnel qui vient d'être voté?
4. Est-il prêt à proposer au Parlement d'accorder des fonds supplémentaires à la recherche sur l'énergie?
5. Dans quelle mesure est-il disposé à associer le secteur privé à sa future politique énergétique, notamment en ce qui concerne la recherche et le développement?

Cosignataires: Büttiker, Nabholz, Scheidegger (3)

764/88.817 P Weder-Bâle – Animaux de boucherie vivants. Arrêt des importations (30 novembre 1988)

Le Conseil fédéral est prié d'interdire l'importation d'animaux de boucherie vivants.

Cosignataires: Bär, Bäumlin Ursula, (Brélaz), Diener, Grendelmeier, Günter, Jaeger, Leutenegger Oberholzer, Longet, Maeder, Meier-Glatfelden, Rebeaud, Schmid, Stocker, Wiederkehr (15)

765/90.414 M Weder-Bâle – Droits fondamentaux des générations futures (14 mars 1990)

Le Conseil fédéral est invité à proposer d'inscrire dans la constitution fédérale les droits fondamentaux des générations futures et à faire état, dans ses messages et dans ses rapports, des conséquences possibles des mesures qu'il envisage pour ceux qui nous succéderont.

Cosignataires: Baerlocher, Bär, Diener, Dünki, Fierz, Grendelmeier, Günter, Hafner Rudolf, Herczog, Jaeger, Kuhn, Leutenegger Oberholzer, Maeder, Meier-Glatfelden, Müller-Argovie, Ruf, Schmid, Seiler Rolf, Stocker, Thür, Wiederkehr, Zwygart (22)

766/90.748 P Weder-Bâle – Engraissement des porcs (27 septembre 1990)

Il ressort du rapport partiel «Schwermetallgehalt in den Böden der Schweiz» (Teneur en métaux lourds des sols en Suisse) publié par le programme national de recherche intitulé «Utilisation du sol en Suisse», que les additifs contenant du cuivre et du zinc que l'on mêle aux fourrages des porcs provoquent une concentration excessive de ces métaux dans les fumiers et partant dans les parcelles proches des fermes (une exploitation d'engraissement de porcs de 500 unités doit disposer d'au moins 21 hectares pour éliminer l'engrais de ferme produit).

Ces métaux lourds sont intentionnellement ajoutés aux fourrages, parce qu'on espère qu'ils facilitent la croissance des animaux. Un tel mode d'engraissement qui ne tient compte ni de la santé de l'homme et de l'animal, ni des impératifs de la protection de l'environnement, mais uniquement de la quantité produite, est incompatible avec la conception de l'agriculture suisse, telle que le Conseil fédéral la définissait en 1984 déjà dans son sixième rapport en la matière que je cite:

«La politique agricole se doit de poursuivre d'une manière conséquente et à tous les niveaux les efforts qu'elle déploie en vue d'une production de denrées alimentaires saines, compatible avec la protection de l'environnement» (FF 1984 III 784).

L'importance de ce principe n'a fait que s'accroître depuis lors. Je demande donc au Conseil fédéral de ne plus permettre l'usage de tels additifs dans les fourrages.

Cosignataires: Aguet, Baerlocher, Bär, Bäumlin Ursula, Béguelin, Bircher Silvio, Danuser, Diener, Dünki, Fierz, Gardiol, Grendelmeier, Günter, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Jaeger, Kuhn, Leutenegger Oberholzer, Maeder, Meier-Glatfelden, Meizoz, Pitteloud, Ruf, Schmid, Steffen, Thür, Ulrich, Wiederkehr, Zbinden Hans, Zwygart (30)

767/90.790 P Weder-Bâle – Construction de logements financée au moyen des fonds des caisses de retraite (3 octobre 1990)

Le Conseil fédéral est invité à soumettre au Parlement un rapport relatif à la possibilité d'affecter des fonds des caisses de retraite à la construction de logements.

Ce rapport prendra notamment en compte les problèmes suivants:

1. Affectation de fonds des caisses de retraite à la construction de logements en général (logements loués) sous forme d'octroi de prêts.
2. Construction de logements pour le propre usage des assurés de ces caisses de retraite.
3. Abrogation de l'arrêté fédéral concernant des dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance.
4. Sauvegarde des droits des autres assurés dont les expectatives en matière de rentes ne peuvent être menacées par l'octroi de crédits à la construction de logements.

Cosignataires: Biel, Dünki, Jaeger, Kuhn, Maeder, Müller-Argovie, Widmer, Wiederkehr, Zwygart (9)